

Plan local de propreté

Ce plan local de propreté a été rédigé à l'aide de la plateforme informatique développée par Be WaPP

Date de génération: 6/11/2023 16:05

1. Objectifs généraux du plan

2. Diagnostic de la situation existante

- 2.1 Carte d'identité de la commune
 - 2.2. Description de la gestion actuelle
 - 2.3. Diagnostic de la propreté
 - 2.4. Identification des partenaires potentiels et consultation des parties prenantes
 - 2.5. Analyse AFOM
 - 2.6. Conclusion du diagnostic
-

3. Plan d'actions

- 3.1. Détermination de la stratégie de la commune
 - 3.2. Élaboration du plan d'actions
 - 3.3. Vue d'ensemble
-

4. Communication du plan

5. Soumettre et télécharger le PLP

1. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PLAN

Prenez connaissance des objectifs suivants avant d'entamer la rédaction de votre plan local de propreté.

- **Etablir un état des lieux de la propreté du territoire communal** incluant notamment le diagnostic de la gestion de la propreté et de la situation actuelle en matière de propreté.
- **Fixer des actions prioritaires à mener** afin d'améliorer la propreté de manière générale et sur des lieux prioritaires, en agissant notamment sur des groupes cibles porteurs de changement.
- **Fixer des objectifs** pour chaque action.
- **Gérer la problématique de manière intégrale** en agissant via des piliers d'actions complémentaires.
- **Mesurer des indicateurs** de résultats et de moyens du plan.
- **Coordonner les rôles** des différents acteurs (publics et/ou privés) en matière de propreté.

J'ai lu et compris les objectifs du plan local de propreté *

2. DIAGNOSTIC DE LA SITUATION EXISTANTE

2.1 CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

Nombre d'habitants de la commune

Remplissez le tableau ci-dessous avec le nom des entités de votre commune et le nombre d'habitants y résidant.

Année de référence

Nom de l'entité	Nombre d'habitants
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Répartition de l'âge de la population

Détaillez ci-dessous la répartition de l'âge de la population.

Nombre d'habitants de moins de 20 ans

Nombre d'habitants entre 20 et 30 ans

Nombre d'habitants entre 30 et 60 ans

Nombre d'habitants de 60 ans et plus

Joindre la pyramide des âges

Aucun document ou image disponible

Caractéristiques et évolution de la population

Décrivez les caractéristiques et l'évolution de la population (part de la population saisonnière : touristes, étudiants, ...).

Typologie de la commune

Décrivez la typologie de la commune (rurale, urbaine, industrielle, touristique avec une population saisonnière (ex : étudiants), ...).

Type d'habitat

Décrivez le type d'habitat (collectif, individuel, ...).

2.2. DESCRIPTION DE LA GESTION ACTUELLE

2.2.1. Plan d'aménagement des poubelles

La cartographie ci-dessous vous permet d'encoder ou de mettre à jour les coordonnées des poubelles publiques sur le territoire communal. Les données encodées dans cette plateforme seront automatiquement mises à jour dans l'application PRO-preté.

Ajouter une poubelle

- Cliquez sur le bouton **+ en haut à droite** pour de créer une nouvelle poubelle.
- Cliquez sur la carte pour positionner la poubelle dans l'enceinte du territoire communal.
- Cliquez sur **"Ajouter"** sous la carte.
- Remplissez les champs de la première page "Typologie" (les champs prioritaires sont marqués d'une *).
- Cliquez sur **"Valider"**.

La poubelle apparait sur la carte.

Modifier une poubelle

- Zoomez sur la carte pour isoler la poubelle que vous souhaitez modifier.
- Cliquez sur cette poubelle pour la sélectionner.
- Cliquez sur **"Modifier"** sous la carte.
- Modifiez les informations souhaitées dans les champs de la première page "Typologie".
- Cliquez sur **"Valider"** pour enregistrer les modifications.

L'application PRO-preté développée par Be WaPP permet une géolocalisation des poubelles et peut être utilisée pour réaliser le diagnostic. Découvrez-la sur le site web de Be WaPP en cliquant [ici](#).

Pour plus d'informations sur l'utilisation de l'application PRO-preté, la note méthodologique complète est disponible [ici](#).

La carte interactive n'est pas disponible dans ce document. Quand vous imprimez votre PLP merci de joindre en annexe un compte rendu, sous forme de tableau, des informations encodées dans l'app PRO-preté.

Be WaPP vous soutient dans l'optimisation de l'implantation des poubelles publiques et des tournées de collecte. Plus d'informations sur ce projet [ici](#).

La méthodologie d'inventaire des infrastructures de propreté est disponible sous la forme d'une fiche-action dans la boîte à outils en cliquant [ici](#).

2.2.2 Gestion des opérations de nettoyage dans la commune

Complétez le tableau ci-dessous avec le plus de précisions possibles.

1. Vidange des poubelles publiques

Réalisation

Précisez qui le fait

Moyens

Précisez le nombre de personnes dédiées

Fréquence

Précisez la fréquence

Matériel

Précisez le matériel utilisé

2. Balayage des rues

Réalisation

Précisez qui le fait

Moyens

Précisez le nombre de personnes dédiées

Fréquence

Précisez la fréquence

Matériel

Précisez le matériel utilisé

3. Nettoyage autour des points d'apport volontaire

(bulles à verre, bornes textiles, ...)

Réalisation

Précisez qui le fait

Moyens

Précisez le nombre de personnes dédiées

Fréquence

Précisez la fréquence

Matériel

Précisez le matériel utilisé

4. Enlèvement des dépôts clandestins

Réalisation

Précisez qui le fait

Moyens

Précisez le nombre de personnes dédiées

Fréquence

Précisez la fréquence

Matériel

Précisez le matériel utilisé

5. Enlèvement des déchets sauvages

Réalisation

Précisez qui le fait

Moyens

Précisez le nombre de personnes dédiées

Fréquence

Précisez la fréquence

Matériel

Précisez le matériel utilisé

6. Enlèvement des graffitis

Réalisation

Précisez qui le fait

Moyens

Précisez le nombre de personnes dédiées

Fréquence

Précisez la fréquence

Matériel

Précisez le matériel utilisé

7. Enlèvement des affichages sauvages

Réalisation

Précisez qui le fait

Moyens

Précisez le nombre de personnes dédiées

Fréquence

Précisez la fréquence

Matériel

Précisez le matériel utilisé

Commentaires

2.2.3. Outils de planification et de rapportage

Outils de planification et de rapportage

Listez et décrivez brièvement les outils de planification et de rapportage que vous utilisez dans le cadre de votre gestion quotidienne de la propreté publique (fichier Excel, logiciel, ...).

Outils de signalement

Nommez et décrivez brièvement les outils que la commune utilise pour signaler des problèmes de propreté publique (dépôts clandestins, dégradations, ...). Précisez si cet outil est utilisé uniquement par les services communaux ou si les citoyens participent également au recensement des problèmes de propreté publique.

Be WaPP a développé l'outil FixMyStreet Wallonie qui vous permet de signaler les problèmes de propreté rencontrés dans l'espace public. Découvrez la fiche action dans la boîte à outils en cliquant [ici](#).

Evaluation de l'état de la propreté sur le territoire communal

Listez et décrivez brièvement les outils que vous utilisez pour faire une évaluation objective de l'état de propreté du territoire communal.

L'application Clic 4 WaPP développée par le Service Public de Wallonie permet une évaluation objective de la propreté du territoire communal. Obtenez plus d'informations dans la boîte à outils avec la [fiche-action](#) et le [guide opérateur](#).

Plaintes des citoyens et des services communaux

Expliquez comment sont enregistrées et traitées (réponse, action, ...) les plaintes émanant des citoyens ou des services communaux. Sont-elles centralisées à un endroit ? Si oui, qui dispatch le travail auprès des bons services ?

Applications informatiques

Listez et décrivez brièvement les applications informatiques spécialement développées pour la gestion des plaintes, l'organisation du dispatch ...

Précisez si les données collectées orientent les actions menées.

Si vous n'utilisez pas d'application informatique, précisez si vous comptez en utiliser prochainement et lesquelles.

Outils de suivi des actions

Listez et décrivez brièvement les outils utilisés pour suivre les actions menées par les services communaux afin de répondre aux plaintes introduites auprès de la commune.

2.2.4. Communication

Communication en matière de propreté publique

Décrivez la manière dont vous communiquez vers les citoyens en matière de propreté publique : type d'actions (animations dans les écoles, sensibilisation lors d'événements...), supports de communication (site internet, page Facebook, toute-boîte, panneaux d'affichage, journal communal), fréquence...

Joindre un document ou une illustration

Aucun document ou image disponible

Retours des citoyens sur la communication de la commune en matière de propreté publique

Si vous avez des retours de citoyens sur votre communication, donnez quelques exemples.

2.2.5. Répression

Faites un inventaire précis des moyens mis en œuvre en termes de personnel, de matériel et de moyens financiers.

Agents constatateurs

Précisez si votre commune emploie des agents constatateurs, combien elle en emploie et quel pourcentage de leur temps est consacré à la propreté publique. Si vous n'employez pas d'agent constatateur communaux, décrivez à quel type d'agents constatateurs vous faites appel (provinciaux, ...).

Agents sanctionneurs

Précisez si votre commune dispose en interne d'agents sanctionneurs, de combien elle en bénéficie et quel pourcentage de leur temps est consacré à la propreté publique. Si vous ne disposez pas d'agent sanctionneur en interne, décrivez à quels agents sanctionneurs vous faites appel.

Collaboration avec la police et la justice

Décrivez la relation/collaboration que la commune entretient avec la police et la justice en matière de répression.

Outils de répression

Listez et décrivez les outils de répression existants (caméras, appareils photos, véhicules de contrôle, ...).

Bilan de la répression

Dressez un bilan reprenant le nombre de constatations d'incivilités environnementales liées à la propreté publique, nombre de PV rédigés, nombre de sanctions et/ou d'heures de travail d'intérêt général, etc antérieurement à la rédaction du présent PLP.

Année	<input type="text"/>
Nombre de constatations d'incivilités environnementales liées à la propreté publique	<input type="text"/>
Nombre de PV rédigés	<input type="text"/>
Nombre de sanctions effectives	<input type="text"/>
Autre	<input type="text"/>
Précisez quel % de constatations donnent lieu à des PV.	<input type="text"/>
Précisez quel % de PV aboutissent une sanction et/ou d'heures de travail d'intérêt général.	<input type="text"/>

De manière générale, évaluez l'arsenal répressif mis en place dans votre commune et ses effets.

Découvrez ce que Be WaPP met en place en matière de répression en cliquant [ici](#).

Dans la boîte à outils, vous trouverez plus d'informations sur le [marathon de la propreté](#), [l'installation de caméras de surveillance](#) et la [rubalise des dépôts clandestins](#).

2.2.6. Grand Nettoyage coordonné par Be WaPP

Participez-vous au Grand Nettoyage coordonné par Be WaPP organisé annuellement au niveau régional ?

- La commune participe annuellement au Grand Nettoyage coordonné par Be WaPP.
- La commune participe occasionnellement au Grand Nettoyage coordonné par Be WaPP.
- La commune ne participe pas au Grand Nettoyage coordonné par Be WaPP.

Complétez le tableau en répondant aux questions suivantes avec les données des deux dernières années :

- Communiquez-vous avant et/ou après l'évènement ? Par quel(s) moyen(s) ?
- Combien de personnes participent à cet évènement ?
- Quelles sont les structures d'appartenance des volontaires impliqués (écoles, associations, entreprises, citoyens, ...) ?
- Quelles sont les quantités ramassées ?

Année {{index}}

Année

Communication

Canal de communication

Nombre de participants

Qui sont les volontaires

Quantité de déchets et de tout-venant ramassée

Quantité de PMC ramassée

Autres

S'il existe d'autres types de ramassage qui sont organisés sur votre commune faisant appel à des bénévoles, listez-les et décrivez-les brièvement.

2.2.7. Volontaires/Ambassadeurs/partenaires

Les ambassadeurs de la propreté sont des citoyens, des membres d'un club, d'une association, d'une entreprise ou d'une école qui ont envie d'agir pour une Wallonie Plus Propre. Leur rôle consiste à maintenir propre une rue ou un quartier tout au long de l'année. Plus d'informations sur les ambassadeurs propreté en cliquant [ici](#).

Décrivez la manière dont vous collaborez avec les ambassadeurs de la propreté :

- Nombre d'ambassadeurs, d'équipes
- Période de l'année pendant laquelle ils s'investissent
- Fréquence à laquelle ils sont actifs
- Aide apportée par la commune
- Reconnaissance accordée par la commune (précisez ce qui est prévu : formation, outils, réception, bons d'achat, ...)
- Quantité de déchets ramassée
- Canaux et fréquence des échanges entre les ambassadeurs et la commune
- ...

Ecoles

Si, à votre connaissance, des écoles de votre territoire s'investissent en matière de propreté publique, renseignez-les ci-dessous en fournissant le plus d'informations possibles.

École {{index}}

Nom de l'école

Type d'école

Label École Plus Propre

Précisez ici si l'école a été candidate pour le Label Ecole Plus Propre et si elle a reçu le label.

Description des actions

Listez uniquement les actions mises en place aux abords de l'école

Découvrez le Label Ecole Plus Propre et tout ce que Be WaPP met en place pour les écoles en cliquant [ici](#).

Entreprises

Listez les entreprises qui, de manière volontaire, s'investissent dans la propreté publique (nettoyage de ses abords, participation au Grand Nettoyage, ...).

Contrats de Rivière

Listez les Contrats de Rivière présents sur le territoire communal.

Organisez-vous des actions communes avec ces Contrats de rivière en vue d'améliorer la propreté des berges et cours d'eau ?

Si oui, décrivez brièvement les actions organisées dans ce cadre (type, public visé, fréquence, résultats, ...).

Si non, avez-vous l'intention de mettre en place une collaboration ?

Retrouvez toutes les informations concernant les Contrats de Rivière de Wallonie en cliquant [ici](#).

Volontaires et autres partenaires

Si la commune organise des actions avec d'autres partenaires ou recense d'autres types de volontaires (clubs de sport, associations, mouvements de jeunesse, ...), listez-les et décrivez brièvement les actions mises en place en faveur de la propreté publique ainsi que le rôle joué par la commune.

2.2.8. Autres actions réalisées

Décrivez d'autres actions menées en matière de propreté publique ces dernières années en complétant un tableau par action.

Action {{index}}	
Année	<input type="text"/>
Titre de l'action	<input type="text"/>
Pilier	<input type="text"/>
Planning	<input type="text"/>
Partenaires mobilisés	<input type="text"/>
Description	<input type="text"/>
Moyens mis en œuvre et sources des moyens	<input type="text"/>
Bilan quantitatif Résultats (indicateurs de suivi)	<input type="text"/>
Bilan qualitatif Qu'est-ce qui a bien marché / moins bien marché	<input type="text"/>

Les actions menées peuvent être des actions des cinq piliers ou de bonne gouvernance :

- de communication/sensibilisation (des panneaux, l'organisation ou la participation à une journée de ramassage des déchets sauvages, etc.)
- d'infrastructure et équipements (via l'investissement dans du matériel de nettoyage, l'embellissement de l'espace public, une réorganisation du service de propreté, etc.)
- de participation (organisation de plogging, action de ramassage des déchets, etc.)
- de gestion de l'espace (enlèvement systématique des graffitis, utilisation de l'application FixMyStreet/ PRO-Propreté, amélioration/sécurisation des zones isolées plus souvent souillées, aménagement des zones sujettes à la malpropreté, etc.)
- de répression (via l'engagement d'un agent constatateur, la formation des agents, l'adoption d'un nouveau règlement communal, mise en place d'opération "coup de poing" de répression, etc.)
- de bonne gouvernance (organiser un groupe de travail avec les différents acteurs de la propreté, organiser une journée de réflexion sur la propreté publique avec tous les services communaux afin de partager une vision commune de la lutte contre la malpropreté, etc.)

2.2.9. Points faibles en matière de lutte contre la malpropreté et pistes d'amélioration

Sur base des points précédents, identifiez les points faibles et les éventuelles pistes d'amélioration que ce soit par rapport à la gestion opérationnelle, aux actions menées, au budget et/ou au temps consacré(s).

Point faible	Piste d'amélioration
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Remarques

2.3. DIAGNOSTIC DE LA PROPRETÉ

2.3.1 Mesures quantitatives de la propreté

Cochez la phrase qui correspond à la situation de votre commune:
(plusieurs choix possibles)

- La commune n'utilise pas le Clic-4-WaPP
- La commune utilise la version manuelle du Clic-4-WaPP depuis le
- La commune utilise la version digitale du Clic-4-WaPP depuis le

Présentez une synthèse des résultats des dernières mesures quantitatives de la propreté avec l'outil Clic-4-WaPP : recensement des déchets sauvages et des autres nuisances sur les zones sélectionnées pour les mesures.

Si vous en avez une, vous pouvez ajouter une illustration de la cartographie des tronçons mesurés.

Ajouter une illustration

Aucun document ou image disponible

Si vous disposez d'un document de synthèse/constat actualisé **relatif aux mesures Clic-4-WaPP**, ajoutez-le ci-dessous (en format PDF).

Ajouter "Synthèse Clic-4-WaPP"

Aucun document ou image disponible

La Wallonie encourage les communes à proposer, en plus du nombre de tronçons minimum, l'évaluation de tronçons supplémentaires y compris des tronçons non répertoriés dans l'outil.

Obtenez plus d'informations sur l'application Clic-4-WaPP dans la boîte à outils avec la [fiche-action](#) et le [guide opérateur](#).

2.3.2. Mesures qualitatives de la propreté

Décrivez les mesures qualitatives (enquête de perception, ...) de la propreté publique (type, outil, fréquence, résultats, ...) si vous en faites. Si non, expliquez pourquoi vous ne réalisez pas ce type de mesures et si vous avez l'intention d'en réaliser à l'avenir.

2.3.3. Points noirs de la commune

La cartographie ci-dessous vous permet d'encoder ou de mettre à jour les coordonnées de vos points noirs sur le territoire communal. Les données encodées ici seront automatiquement mises à jour dans l'application PRO-preté.

Pour rappel, un point noir est un lieu où on trouve des déchets et/ou des dépôts et/ou des salissures de manière récurrente. A chaque intervention de nettoyage de ce lieu, quelques temps après, on y retrouve à nouveau des déchets, des dépôts et/ou des salissures.

Ajouter un point noir

- Cliquez sur le bouton **+** en haut à droite pour créer un nouveau point noir.
- Cliquez sur la carte pour positionner le point noir dans l'enceinte du territoire communal.
- Cliquez sur **"Ajouter"** sous la carte.
- Remplissez les champs de la première page **"Typologie"** (les champs prioritaires sont marqués d'une *).
- Cliquez sur **"Valider"**.

Le point noir apparait sur la carte.

Modifier un point noir

- Zoomez sur la carte pour isoler le point noir que vous souhaitez modifier.
- Cliquez sur ce point noir pour le sélectionner.
- Cliquez sur **"Modifier"** sous la carte.
- Modifier les informations souhaitées dans les champs de la première page **"Typologie"** (traitement, fréquence, ...).
- Cliquez sur **"Valider"** pour enregistrer les modifications.

Pour plus d'informations sur l'application PRO-preté et son utilisation, la note méthodologique complète est disponible [ici](#).

La carte interactive n'est pas disponible dans ce document. Quand vous imprimez votre PLP merci de joindre en annexe un compte rendu, sous forme de tableau, des informations encodées dans l'app PRO-preté.

Après avoir localisé et caractérisé les points noirs, il est intéressant de s'interroger sur les causes expliquant leur présence. Certains éléments pourront être mis en avant tels que l'absence d'équipements (poubelles, cendriers, canisites, etc.), l'absence de contrôle social ou encore la négligence de certains citoyens.

Be WaPP travaille actuellement à la réalisation de fiches actions concernant les points noirs à destination des communes. De plus amples informations vous seront communiquées prochainement.

2.3.4. Indicateurs de référence

Complétez les données ci-dessous avec les informations en votre possession. Si vous ne possédez pas de chiffre précis, renseignez une estimation.

Année de référence t0

1. Niveau de propreté publique (mesures Clic 4 WaPP)

Score à t0

Mesure 1

Période

Résultat

Mesure 2

Période

Résultat

Mesure 3

Période

Résultat

Mesure 4

Période

Résultat

2. Score par nuisance

A. Quantité de déchets sauvages collectée par an

À t0

Source / Méthode de calcul

B. Quantité de dépôts clandestins collectée par an

À t0

Source / Méthode de calcul

C. Quantité de déchets des poubelles publiques collectée par an

Déchets résiduels à t0

Déchets PMC à t0

Déchets organiques à t0

Déchets papier-carton à t0

Source / Méthode de calcul

D. Quantité totale de déchets de la propreté publique collectée par an

(D = A + B + C)

À t0

Source / Méthode de calcul

☐ Si ce chiffre englobe d'autres types de déchets que ceux mentionnés ci-dessus, précisez leur nature et leur provenance. ☐

2.4. IDENTIFICATION DES PARTENAIRES POTENTIELS ET CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

2.4.1. Identification des partenaires

Dans les tableaux ci-dessous, identifiez tous les acteurs actuels et potentiels avec lesquels la commune travaille ou envisage de travailler en matière de propreté publique.

Pour chacun des partenaires avec lesquels la commune travaille déjà et envisage de réaliser un partenariat, il est nécessaire d'identifier :

- Le type de partenariat possible
 - Un apport financier
 - Un apport matériel
 - Un apport technique (apport d'expertise et de connaissance)
 - Un apport humain (par exemple, un mouvement de jeunesse s'engage à participer à une action de ramassage et à rassembler des bénévoles)
- L'objectif du partenariat envisagé : les premières idées de projets qui pourraient être lancées avec le partenaire

Partenaires

Partenaire {{index}}

Identité

Actuel

Potentiel

Catégorie de partenaire

Apport financier

Apport matériel

Apport technique

Apport humain

Objectif

Brève description

2.4.2. Synergie avec d'autres plans

S'il existe des synergies possibles avec d'autres plans (Plan Stratégique Transversal, Plan Communal de Développement de la Nature, Opération Commune Zéro Déchet, etc.), listez-les et décrivez-les brièvement.

2.4.3. Consultation des parties prenantes

Panel multi-acteurs

A ce stade du diagnostic de la situation existante, il est pertinent de constituer un panel multi-acteurs (partenaires dans le projet, consultants, association de commerçants, écoles, agriculteurs, pêcheurs) afin de confirmer et/ou enrichir le diagnostic déjà réalisé en interne par la commune.

Décrivez la mise en place et l'organisation du panel multi-acteurs (partenaires dans le projet, consultants, associations de commerçants, écoles, agriculteurs, pêcheurs, comités de quartier, ...) prenant part au projet plan local de propreté.

Décrivez brièvement les problématiques de terrain en matière de propreté publique et les solutions avancées par le panel.

Consultation et concertation populaire

Si vous avez organisé une ou plusieurs consultations ou concertations avec la population en matière de propreté publique, décrivez comment, avec quels supports, le taux de participation et les résultats obtenus.

Vous avez l'occasion d'ajouter des procès-verbaux de réunions ou de séances d'informations en pièce jointe. Veillez à bien nommer le document avant de le joindre.

Joindre des documents

Aucun document ou image disponible

Une fiche action concernant les enquêtes auprès des citoyens est disponible dans la boîte à outils en cliquant [ici](#).

2.5. ANALYSE AFOM

Formaliser une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) en vous aidant des questions ci-dessous.

Cette analyse permettra d'alimenter de manière utile la détermination des objectifs de la commune et de dessiner le plan d'actions.

Atouts

Quels sont les éléments positifs internes à la commune sur lesquels s'appuyer pour mettre en œuvre le plan local de propreté ?

- Que faisons-nous très bien ?
- Quelles sont nos meilleures ressources ?
- Que disent les autres de positif sur nous ?

Faiblesses

Quels sont les éléments négatifs internes à la commune sur lesquels s'appuyer pour mettre en œuvre le plan local de propreté ?

- Où sommes-nous vulnérables ?
- Quels sont nos points faibles ?
- Que pourrions-nous mieux faire ?

Opportunités

Quels sont les éléments positifs externes à la commune sur lesquels s'appuyer pour mettre en œuvre le plan local de propreté ?

- Quelles opportunités pourrions-nous exploiter ?
- Quelles sont les tendances dont nous pourrions tirer profit ?

Menaces

Quels éléments négatifs externes à la commune pourraient ralentir, empêcher de mettre en œuvre le plan local de propreté ?

- Quels obstacles externes nous empêchent d’avancer ?
- Quels changements pourraient nous rendre vulnérables ?

Commentaires

2.6. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC

Arbres à problèmes et solutions

Les arbres à problèmes et à solutions sont des outils de diagnostic des nuisances à cibler prioritairement. Ces arbres ne doivent pas forcément être complexes mais spécifiques à chaque problématique. Ils facilitent la création des fiches actions dans l'étape suivante.

En vous basant sur l'exemple ci-dessous, créez un arbre à problèmes et solutions pour chaque problématique de propreté publique identifiée lors du diagnostic (grâce à l'analyse Clic-4-WaPP, au panel multi-acteurs, points noirs, ...) et à laquelle vous souhaitez apporter une solution grâce à votre plan local de propreté.

Remarque :

La plateforme ne prend pas en charge la forme représentée ci-dessous, nous vous invitons à compléter le tableau suivant, un par problématique. Si vous le souhaitez, vous avez l'opportunité d'ajouter vos propres représentations d'arbres à problèmes et solutions en bas de la page.



Problème {{index}}

Dénomination du problème

Cause

Effet

Solution générale relative au problème

Objectif final

Moyen déployé

Ajoutez ici vos arbres à problèmes et solutions

(en format jpeg)

Joindre des fichiers

Aucun document ou image disponible

3. PLAN D' ACTIONS

3.1. DÉTERMINATION DE LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE

Diagnostic et stratégie communale

Le diagnostic étant terminé, expliquez en quelques mots sur quels éléments vous allez vous appuyer pour élaborer la stratégie communale en matière de propreté publique.

3.1.1. Lieux et nuisances prioritaires

Sur base des éléments issus du diagnostic, définissez les lieux et nuisances à cibler prioritairement dans le plan.

Lieu	<input type="text"/>
Précision sur le lieu <small>Complément d'adresse ou d'info</small>	<input type="text"/>
Nuisance	<input type="text"/>
Précision éventuelle	<input type="text"/>

Il est intéressant de s'attaquer aux lieux particulièrement sales, car une amélioration nette de la propreté d'un endroit aura deux effets : premièrement, la satisfaction des citoyens, et deuxièmement une incitation à ne plus salir le lieu. La propreté incite au maintien de la propreté, comme la saleté attire la saleté.

3.1.2. Détermination des objectifs globaux du plan

Sur la base des besoins de la commune et des freins identifiés dans le diagnostic, définissez les objectifs globaux que la commune souhaite atteindre grâce à son plan local de propreté.

Exemple : Diminution de 20 % des dépôts clandestins sur tout le territoire de la commune d'ici 2025 par rapport à 2022.

Ces objectifs seront à préciser plus en détails dans les fiches-actions.

Veillez à définir des objectifs « SMART » :

Spécifique : l'objectif se rapporte à un élément précis les dépôts clandestins.

Mesurable : l'objectif est quantifiable à l'aide d'un indicateur : 20 %.

Atteignable : l'objectif est la hauteur des moyens mobilisés : le budget prévu permet ce type d'investissement.

Réalisable : l'objectif peut être atteint.

Temporellement défini : l'objectif possède une échéance : d'ici 2025.

Objectif lié à la mesure Clic-4-WaPP

Définissez un objectif global pour le plan local de propreté en regard des indicateurs de référence concernant le Clic-4-WaPP encodés au point 2.3.4. Indicateurs de référence.

Objectif concernant les campagnes de mesures CLIC-4-WAPP

Par quels moyens comptez-vous atteindre cet objectif ?

Objectifs liés au score par nuisance

Définissez un ou plusieurs objectif(s) global(aux) pour le plan local de propreté en regard des indicateurs de référence concernant le score par nuisance encodés au point 2.3.4. Indicateurs de référence.

Objectif concernant la diminution des DECHETS SAUVAGES

Par quels moyens comptez-vous atteindre cet objectif ?

Objectif concernant la diminution des DEPOTS CLANDESTINS

Par quels moyens comptez-vous atteindre cet objectif ?

Objectif concernant la diminution des AUTRES NUISANCES

Par quels moyens comptez-vous atteindre cet objectif ?

Veillez à expliquer, en vous appuyant sur les éléments du diagnostic (points noirs, arbres à problèmes/solutions, AFOM...) pourquoi la commune fixe ces objectifs et en quoi ils sont réalisables.□

3.1.3. Durée de mise en œuvre du plan local de propreté

Définissez la durée de mise en œuvre du plan local de propreté (nombre d'années). Cette durée est déterminée en fonction des objectifs fixés, des moyens (humains et financiers) disponibles pour la mise en œuvre des actions et/ou de la législation.

3.1.4. Liste des actions du plan

Sur base du diagnostic et des objectifs généraux de votre plan, listez les actions pertinentes qui pourraient être mises en œuvre en tenant compte :

- Des éléments issus du diagnostic (AFOM, arbres à problèmes et solutions, points noirs) ;
- De la stratégie globale de la commune (lieux et/ou nuisances prioritaires et objectifs fixés);
- Et de différents critères tels que :
 - Le coût (moyens humains et financiers),
 - Un apport technique (apport d'expertise et de connaissance),
 - L'effet temporel (résultats à court / moyen / long terme),
 - Un apport technique (apport d'expertise et de connaissance),
 - L'existence ou pas de solutions techniques,
 - Le niveau de gravité perçu,
 - L'impact des nuisances sur le plan visuel, olfactif, etc.,
 - L'impact des nuisances sur l'environnement, la santé, la paix sociale, etc.,
 - Le nombre de personnes touchées,
 - La possibilité de mobiliser des partenaires.

Action

Créer une fiche action

Une fois listées, il revient au porteur du PLP, le cas échéant en concertation avec l'élú référent, de sélectionner les actions qui feront l'objet d'une fiche action à l'étape suivante.

3.2. ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS

3.2.1. Fiches actions

Pour chacune des actions que la commune souhaite mettre en place, complétez les fiches actions ci-dessous :

Voir annexe: Fiches Actions

3.3. VUE D'ENSEMBLE

3.3.1. Synthèses

Synthèse des actions par pilier

Pilier 1 - Communication et sensibilisation

Aucune action dans ce bloc

Pilier 2 - Infrastructure et équipement

Aucune action dans ce bloc

Pilier 3 - Participation

Aucune action dans ce bloc

Pilier 4 - Gestion de l'espace

Aucune action dans ce bloc

Pilier 5 - Répression

Aucune action dans ce bloc

Actions de bonne gouvernance

Aucune action dans ce bloc

Actions transversales

Aucune action dans ce bloc

Synthèse des actions par type d'activité

Tri

Aucune action dans ce bloc

Caméra

Aucune action dans ce bloc

Gestion des poubelles publiques

Aucune action dans ce bloc

Nettoiemment

Aucune action dans ce bloc

Éducation

Aucune action dans ce bloc

Participation citoyenne

Aucune action dans ce bloc

Outils numériques

Aucune action dans ce bloc

Autres

Aucune action dans ce bloc

Synthèse des actions par lieu

Centre-ville / Centre de village

Aucune action dans ce bloc

Station-service et aire de parking

Aucune action dans ce bloc

alentours école

Aucune action dans ce bloc

Quartier résidentiel

Aucune action dans ce bloc

Espace naturel fréquent / Parc

Aucune action dans ce bloc

Arrêt de transport en commun

Aucune action dans ce bloc

Bord de route

Aucune action dans ce bloc

Points d'apport volontaire

Aucune action dans ce bloc

Berges et cours d'eau

Aucune action dans ce bloc

Autre

Aucune action dans ce bloc

Synthèse des actions par nuisance

Canettes

Aucune action dans ce bloc

Bouteilles

Aucune action dans ce bloc

Emballages alimentaires

Aucune action dans ce bloc

Emballages non-alimentaires

Aucune action dans ce bloc

Chewing-gum

Aucune action dans ce bloc

Mégots

Aucune action dans ce bloc

Journeaux / Prospectus / Tickets

Aucune action dans ce bloc

Autres déchets sauvages

Aucune action dans ce bloc

Graffiti / Tag couvrant 1-5m2

Aucune action dans ce bloc

Graffiti / Tag couvrant 1-5m2

Aucune action dans ce bloc

Graffiti / Tag couvrant > 1-5m2

Aucune action dans ce bloc

Délabrement

Aucune action dans ce bloc

Autres nuisances recensées

Aucune action dans ce bloc

Affichage sauvage

Aucune action dans ce bloc

Déjections canines

Aucune action dans ce bloc

Déjections d'autres animaux

Aucune action dans ce bloc

Souillures adhérentes

Aucune action dans ce bloc

Soupirail encombré

Aucune action dans ce bloc

Rigoles / Avaloirs bouchés

Aucune action dans ce bloc

Poubelle publique débordante

Aucune action dans ce bloc

Poubelle domestique non collectée

Aucune action dans ce bloc

Dépôt clandestin 1m3

Aucune action dans ce bloc

Dépôt clandestin >= 1m3

Aucune action dans ce bloc

Autre

Aucune action dans ce bloc

3.3.2 Planning de mise en œuvre des actions qui font l'objet d'une fiche action

La vue d'ensemble de vos actions permet une synthèse de leur date de mise en œuvre. Elle est l'occasion de vérifier le bon enchaînement et la bonne répartition des actions dans le temps par thématique et par pilier.

1. Planning des actions sur 6 ans

2. Planning des actions sur 12 mois

3.3.3. Ressources consacrées à la mise en œuvre du plan d'actions

Synthèse des ressources financières, humains et techniques

Afin d'avoir une vision globale des ressources totales à mobiliser pour toutes les actions sélectionnées, remplissez le tableau ci-dessous.

1. Ressources financières (€)

	Ressources disponibles	Ressources à prévoir
Total	€	€

2. Ressources humaines (journée)

Ressources disponibles		Ressources à prévoir	
Total	jours	jours	

3. Ressources techniques (matériel nécessaire)

Ressources disponibles

Ressources à prévoir

Coût total du Plan Local de Propreté :

Ressources financiers : €

Ressources humains : jours

Ressources techniques :

3.3.4. Objectifs et indicateurs des actions

	Objectifs résultat	Indicateurs résultat	Objectifs moyen	Indicateurs moyen
--	--------------------	----------------------	-----------------	-------------------

4. COMMUNICATION DU PLAN

Communication de votre plan local de propreté vers le public

- La commune communique son plan local de propreté vers le public
- La commune ne communique pas son plan local de propreté vers le public

Si votre commune **communique** vers le public, listez et détaillez les outils mis en place visant à faire connaître ce plan et sa mise en œuvre (enquête publique, commission participative citoyenne, annonce dans le journal communal, toute boîte, ...).

Une fois le plan approuvé, quels seront les outils mis en place pour communiquer sur la mise en œuvre du PLP ?

Si votre commune **ne souhaite pas communiquer** vers le public à propos du plan local de propreté, expliquez brièvement pourquoi.

Joindre des fichiers

Aucun document ou image disponible

Fichiers au format jpeg ou PDF

5. SOUMETTRE ET TÉLÉCHARGER LE PLP

Félicitations !

Votre plan local de propreté est maintenant finalisé !

Quelques conseils avant de soumettre votre PLP :

- Faites une relecture approfondie de l'ensemble de votre plan ;
- Assurez-vous que tous les participants au projet ont fait leurs dernières remarques ;
- Téléchargez le PLP et faites-le avaliser par le collège communal ;
- Une fois avalisé par le collège communal, soumettez-le aux autorités compétentes.

Attention, après soumission du plan local de propreté, aucun retour en arrière ne sera possible.

Une fois votre plan local de propreté soumis pour approbation, vous recevrez un mail automatique de confirmation d'envoi. Par la suite, la région wallonne reviendra vers vous pour confirmer officiellement que le PLP a été approuvé. Ce dernier est évalué sur base des critères établis par l'AGW du 24 novembre 2022.

Le plan local de propreté a été avalisé par le collège communal le

Joindre la délibération du collège

Aucun document ou image disponible

Votre plan local de propreté contribue à rendre la Wallonie plus propre !

MERCI

NB: Une fois le PLP approuvé par la région wallonne, la commune peut l'exporter en fichier PDF afin de le joindre au dossier de liquidation de la subvention via le guichet des pouvoirs locaux.